

## **Sélim BRIHI**

*Avocat à la Cour*



Avocat au Barreau de Paris, Sélim Brihi est diplômé de l'Université Paris II Assas, de l'Université Paris V Descartes et de King's College of London, en droit des affaires et en droit pénal.

Après avoir exercé au sein de cabinets prestigieux et experts en contentieux stratégique, entre 2019 et 2022, il a fondé son cabinet dédié au contentieux des affaires ainsi qu'au droit pénal général et des affaires.

En contentieux des affaires, il assiste ses clients dans des litiges complexes, principalement en matière de droit des affaires, droit des sociétés et droit commercial (mises en jeu de garanties d'actif et de passif, litiges entre actionnaires liés ou non par un pacte, contentieux liés à un contrat d'acquisition/de cession ou à des problématiques de rupture brutale de relations commerciales, concurrence déloyale) aussi bien sur le plan national qu'international.

En matière pénale, il intervient également à tous les stades de la procédure pénale, de la phase d'enquête (garde à vue, instruction), jusqu'au jugement (Tribunal judiciaire, Cour d'assises, Tribunal de Police) et devant les juridictions de l'application des peines (juge de l'application des peines, tribunal de l'application des peines, service pénitentiaire d'insertion et de probation).

Il a développé une expertise liée à la protection et à la défense des lanceurs d'alerte.

Sélim Brihi est inscrit sur la liste des mandataires sportifs du Barreau de Paris et intervient au soutien des intérêts de sportifs professionnels.

Il est Président de l'Observatoire de la Justice Pénale.